



Enfant seul dans jardin - délaissement ?

Par **poule**, le 12/08/2015 à 12:09

Bonjour,

J'ai une petite question.

Ma fille (2,5 ans) a l'habitude le matin de faire son "tour" dehors quand elle se lève.

Elle ouvre la poule, prend l'oeuf, va dire bonjour aux animaux, est accompagnée par son chien.

Ce "rituel" prend environ 20 - 30 minutes.

Ma voisine, qui prend plaisir à causer des ennuis, a un matin appelé les gendarmes pour dénoncer un "enfant délaissé". Elle s'est permis d'entrer dans notre jardin.

Les gendarmes ont fait tout un cirque qu'un enfant doit être accompagné à tout moment. J'ai refusé d'adhérer et j'ai répondu que ma fille est parfaitement capable de faire ce rituel seule.

Les gendarmes ont transmis un dossier au procureur qui a maintenant lancé une procédure.

Ai-je besoin de m'inquiéter ?

A mon avis, ça sont les parents les meilleurs juges de quoi un enfant est capable - ou pas.

Que dit la loi ?

Merci.